

Envoi : 12/06/2017
Réception par le Préfet : 12/06/2017
Publication : 16/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-6-3-3

Séance du vendredi 9 juin 2017

**CREATION D'UN OUVRAGE DE RETABLISSEMENT DE LA RD 16 -
MICHELBAACH-LE-HAUT
AMENAGEMENT D'UN PARCOURS DE GOLF
CONVENTION DE TRAVAUX ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT : M. HABIG

EXCUSES : M. DELMOND, Mmes HELDERLE, MILLION

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et en particulier les articles L 2122-1, L 2125-1 et L 2125-3,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, qui a pour objet de fixer les conditions techniques, administratives et financières relative à la construction, la gestion et l'entretien de l'ouvrage d'art de rétablissement de la RD 16 en passage inférieur,
- Autorise le Président à signer cette convention avec la Société BOLLERONIS, et le cas échéant, à y procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité